

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

**Etaient présents :** DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

**Absents représentés :** BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

**Absents excusés :** DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

**Absents :** BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### Délibération n°: 25 08 09

#### Objet : Cheminement piéton sécurisé entre le village et l'école

Vu les orientations communales en matière de sécurisation des déplacements scolaires, de promotion de la mobilité douce et de valorisation du cadre de vie,

Considérant que l'accès actuel à l'école depuis le village s'effectue principalement par la route, au contact direct de la circulation automobile, ce qui présente des risques pour les enfants et limite leur autonomie,

Considérant la volonté de la municipalité de créer un cheminement piéton sécurisé, indépendant des véhicules motorisés, empruntant un chemin communal existant et intégrant un aménagement paysager à vocation de promenade,

Considérant l'intérêt communal en matière de sécurité, de santé publique, de loisirs et de valorisation du patrimoine,

Monsieur le maire propose de créer un cheminement piétonnier au cœur du village

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 12/09/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250809-DE  
Reçu le 11/09/2025  
Publié le 11/09/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré

-Approuve le principe de la création d'un cheminement piéton sécurisé reliant le cœur du village à l'école, comprenant notamment :

- L'aménagement d'un itinéraire pédestre continu,
- L'installation d'une ou deux passerelles piétonnes sur le Paillon,
- La mise en valeur paysagère et sécurisée du parcours, avec balisage, éclairage ponctuel et mobilier léger.
- L'intégration des sites déjà existants dans un projet d'ensemble ( Aiga qui canta, esplanade des sportifs, jardins publics...)

-Autorise Monsieur/Madame le Maire à lancer les études techniques, environnementales et administratives nécessaires, ainsi que toute procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

-Sollicite l'ensemble des financements mobilisables (subventions Départementales, Régionales, aides de l'État – DSIL, DETR – et fonds européens tels que le FEDER).

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à entreprendre toute démarche nécessaire à sa bonne réalisation.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants :15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Rolande SABLAYROLLES

LE MAIRE  
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 12/09/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250829-DE  
Reçu le 11/09/2025  
Publié le 11/09/2025